

50 000 seulement, pourquoi donc en prend-il plus?, il m'a fait ensuite la solution du problème en ajoutant qu'ils sont obligés effectivement de transporter à la capitale de Constantinople 50 000 nets, et comme quelquefois il en périt quelques milliers en route, ils doivent en prendre plus, pour parvenir à transporter le nombre de 50 000 moutons à la capitale. Il m'a demandé après cela s'il a fait bien de venir cette année-ci; je lui ai dit qu'il a fait très mal; il est donc évident par l'aveu même de ceux qui font ce commerce, que la somme monte à 70 000 et pas à 50 000 comme le veut le tableau, et que quelquefois encore plus, abusivement. Voilà, v.e., un article bien désagréable pour les pauvres paysans.

Je ne saurais pas dire si le prix vénal des autres objets contenus dans le tableau, savoir en provisions et en bois, est exact; le supposant tel, on doit toujours ajouter un surcroît sur la somme indiquée, puisque ceux qui sont chargés des expéditions de cette nature, comme inspecteurs sur le bois qui doit être coupé et transporté où il appartient, gagnent toujours au moins le dixième, ainsi que les fournisseurs de froment. Ces observations prouvent assez qu'on pouvait hardiment ajouter un million au moins aux sommes contenues dans les deux tableaux.

L'Hospodar, pour mitiger la somme des dommages, déduit celle qui est formée par les pertes sur le suif; cette somme dans le courant de cinq années monte à 660 231 pres; il dit que cette somme n'est pas à la charge des paysans, car elle est payée par les négociants qui sont, dit-il la plupart des étrangers. Cette raison n'est pas plausible, car le hatti chérif protège en général tous les habitants des Provinces, sans excepter aucun étranger et n'autorise pas à piller les négociants. Elle n'est pas plausible encore puisque c'est toujours le pays qui perd. Et voilà l'analyse de ce que j'avance. Les négociants n'achètent les bêtes de négoce que des paysans, il ne les payent qu'en prix médiocre, sachant qu'ils doivent fournir tant de suif au prix fixé, et le paysan qui ne peut pas naturellement monter au ciel pour vendre sa vache, se voit forcé de la vendre à vil prix au négociant qui se présente. Et encore elle n'est pas plausible pour autre motif que je vais expliquer. Si ces négociants n'étaient pas forcés de pourvoir au besoin de la capitale, le suif provenant de ces bestiaux resterait dans le pays et les bougies par conséquence reviendraient à meilleur marché, et tandis qu'on les vend à présent 70 paras l'ocque, on pouvait les vendre alors 60 paras et moins encore. N'est ce pas le pays qui perd cet argent? Il est donc prouvé que l'assertion du Prince relative à la somme provenant du suif est absurde. v.e. peut juger dans sa sagesse qu'on peut toujours supputer à cinq millions les pertes et les dommages que le pays a essayés pendant cinq années, somme palpable, et qui doit être avouée par les administrateurs même de la Province, sans y compter les abus continuels et inévitables des employés et ispravniks des districts. Alors les conséquences seraient vraiment incalculables...<sup>1</sup>.

## Anexa II

Iași, 1817, mai 4. Tabele cu pierderile suferite de Moldova în anii 1812—1816, provenite din diferența între prețurile fixate și cele curente la furniturile de cereale, oi, seu, chereștea.

Pertes pécuniaires survenues dans la Province de la Moldavie par la différence des prix fixés aux prix courants depuis l'année 1812 jusqu'à 1817.

### ANNÉE 1812

*Provisions envoyées à Constantinople en 1812 et le printemps de l'année suivante:*

kilos de Galatz	prix courant piastres	prix fixé piastres
8 341 de blé d'Arnaut à 44 piastres le kilo . . . .	367 004	Il n'y a pas eu de prix fixé pour les provisions susmentionnées et, par conséquent, il n'y a pas eu de perte.
290 de blé de Kirnov à 37 . . . . .	10 730	
2 335 d'orge à 8 piastres le kilo . . . . .	18 680	
	396 414	

<sup>1</sup> Restul textului este în afara subiectului.